



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 16 JUIN 2025**

**Convocation : le 12 juin 2025**

**Affichage : le 12 juin 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 14 présents et 18 votants**

**Le seize juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à la mairie de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.**

**Étaient présents :** Anne-Françoise Assimingue, Jean-Marc Cambier, Philippe Capoën, Viviane Clairel, Frédéric Clouet, Gaëlle Enfrein, Catherine Guillemant, Pascal Jouin, Anne-Marie Lamy, Patrick Ledoux, Jocelyn Parot, Jean-Luc Poisnel, Alain Tranchido, Sylvain Tranquart

**Absents excusés :** Julienne Barat, Jean-Baptiste Collet, Samuel Dupont, Louis Lebocey, Marianne Pinchart-Lainé, Emmanuelle Marion, Nadège Reboursière, Sophie Raous

**Pouvoirs de :** Louis Lebocey à Anne-Françoise Assimingue, Emmanuelle Marion à Viviane Clairel, Marianne Pinchart-Lainé à Anne-Marie Lamy, Sophie Raous à Patrick Ledoux

#### **CONSTAT DU QUORUM**

Compte tenu du nombre de conseillers municipaux présents, il est constaté en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Anne-Françoise Assimingue a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales et a accepté cette fonction.

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES PRECEDENTES**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2025 est approuvé.

## ORDRE DU JOUR

### Communications de Monsieur le Maire

### Communication des membres du Conseil municipal

### Examen des rapports inscrits à l'ordre du jour :

- Rapport n°1 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal – page 5 ;
- Rapport n° 2 : Décision budgétaire modificative n°1 – page 5 ;
- Rapport n°3 : Subvention pour le club de Football de Louvigny – page 7 ;
- Rapport n° 4 : Donation de la parcelle ZI 205 – page 8 ;
- Rapport n°5 : Services périscolaires : Déclaration des temps périscolaires en accueil collectif de mineurs – page 9 ;
- Rapport n°6 : Services périscolaires : Tarification 2025-2026 – page 11 ;
- Rapport n°7 : Services périscolaires : Règlement intérieur 2025-2026 – page 13.

### Questions diverses et parole au public

## COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Patrick Ledoux annonce que le quorum est atteint et propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal.

Il ajoute que, comme indiqué par courriel, deux rapports prévus à l'ordre du jour ne seront pas examinés car il manque encore quelques éléments, notamment sur l'avenant à la Convention pluriannuelle d'objectifs de la Ligue de l'enseignement.

Il est proposé qu'un Conseil municipal, assez court, se tienne le 30 juin 2025 de 18h à 19h, pour examiner ces 2 points.

Patrick Ledoux partage au nom de tous et toutes un mot d'hommage et de remerciements à M. Alain Tranchido, Maire adjoint aux travaux depuis 30 ans. Philippe Duron lui avait proposé cette écharpe d'adjoint aux travaux le 11 juin 1995. Il ne l'a jamais quittée. Il a ainsi suivi toute l'évolution de la commune, la première ZAC, la ZAC du Long cours, ainsi que tous les travaux qui ont été réalisés dans la commune ou les bâtiments communaux. Alain Tranchido a également siégé au SDEC pendant de longues années.

Patrick Ledoux a tenu à exprimer sa reconnaissance envers Alain Tranchido, soulignant son engagement et la valeur précieuse de son implication jusqu'à présent. Il a rappelé son dévouement à la chose publique, notamment à travers son parcours en tant qu'agent de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement), ce qui l'avait amené à être sollicité à plusieurs reprises, notamment par Philippe Duron.

À cette occasion, un livre lui est offert, réalisé par François Decaëns, une personne qu'il connaît bien, et spécialement dédié pour lui.

Alain Tranchido explique comment Philippe Duron lui a proposé d'être sur la liste. Il en avait été très étonné et pensait alors faire un seul mandat.

Patrick Ledoux a également rappelé que, ces dernières années, Alain Tranchido avait accompagné l'évolution des compétences, notamment le transfert de la voirie et de l'entretien des espaces verts à la communauté urbaine Caen la Mer. Il a souligné que cette réorganisation n'a pas toujours facilité la gestion quotidienne.

Il a conclu en remerciant chaleureusement Alain Tranchido pour son investissement au fil des années, précisant qu'avec 30 ans de service, il s'agit bien « d'un long parcours ».

Alain Tranchido a tenu à remercier l'ensemble de l'équipe, en adressant un mot particulier à M. Patrick Ledoux pour la qualité de leurs échanges et des relations de travail entretenues au fil des années. Il a souligné que c'est grâce à cette bonne entente, tant avec lui qu'avec les collègues, qu'il a pu poursuivre son engagement aussi longtemps.

Patrick Ledoux fait ensuite lecture des événements passés et à venir.

### Évènements Passés :

- Mardi 29 avril 2025 à partir de 18 h, à la salle des fêtes de Louvigny : réunion publique d'information ZAC Multisites
- Mercredi 30 avril 2025 à 18 h à la Mairie de Louvigny : Commission Stratégie Alimentaire Locale
- Mardi 6 mai 2025 à 18 h au siège du syndicat : Comité syndical du SIGRSO
- Mercredi 7 mai 2025 à 18h à la Mairie de Louvigny : Assemblée Générale de l'association Air de Fête
- Jeudi 8 mai 2025 à 9 h : commémorations au monument aux morts de la commune pour marquer

- la fin de la deuxième guerre mondiale
- Vendredi 9 mai 2025 à 14 h au monument des Canadiens pour les commémorations de la fin de la guerre 1939 – 1945 et pour la journée de l'Europe en présence des élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny, du Président des anciens combattants de Caen-Venoix et environs, du Député européen Thomas Carlin-Pellerin et de Rose-Marie Ronné, habitante de Louvigny qui avait 9 ans au moment du débarquement et qui a pu témoigner de ce qu'était cette période qu'elle a vécue petite fille. Les échanges avec les élèves ont été fournis tant avec Mme Ronné qu'avec le Député européen. Un dépôt de gerbe a été effectué par les élèves et les personnalités et les hymnes français, canadiens et européens ont été diffusés.
- Mardi 13 mai 2025 à 19 h, place Sonia Delaunay : inauguration d'un composteur collectif
- Dimanche 18 mai 2025 de 11 h à 17 h dans les jardins de Louvigny : Bienvenue aux Jardins
- Jeudi 22 mai 2025 à 18 h au siège de la communauté urbaine : conseil communautaire de Caen la mer
- Samedi 24 mai 2025 : action de sensibilisation « Megothon » pour lutter contre les mégots de cigarettes jetés sur la voie publique. Rdv donné aux habitants à 14 h devant la Mairie de Louvigny. Du matériel a été prêté par le Syvedac.
- Mardi 27 mai 2025 à 18 h à la Mairie de Louvigny : Conseil d'administration du CCAS
- Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025, autour du complexe sportif Y. Noah : vide-grenier
- Lundi 2 juin 2025 à 20 h 30 à la Mairie de Louvigny : commission Enfance Jeunesse
- Mercredi 4 juin à 20 h 30 à la cafeteria du gymnase : Commission Sports
- Samedi 7 juin à 10 h à la Mairie de Louvigny : Assemblée générale constitutive de l'association du Rucher communal
- Du samedi 7 au mercredi 11 juin 2025 : accueil d'une délégation d'allemands pour fêter le 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Zellingen
- Jeudi 12 juin 2025 de 9 h à midi à la Mairie de Louvigny : atelier gouvernance relatif à la ZAC avec Nexity
- Jeudi 12 juin 2025 de 14 h à 16 h : visite historique de Louvigny par Pierre Bonnard, organisée par l'Office du Tourisme de Caen la mer
- Du vendredi 13 juin 2025 au mardi 15 juillet 2025 : enquête publique organisée par Caen la mer pour le Règlement Local de Publicité intercommunal
- Samedi 14 juin à partir de 14 h : Fête de l'espace Jeunesse sur les bords de l'Orne et à la salle des fêtes de Louvigny
- Lundi 16 juin 2025 à 19 h à la Mairie de Louvigny : Conseil municipal

#### Évènements à venir :

- Mardi 17 juin 2025 à partir de 17 h 30 au pôle élémentaire H. Reeves : conseil d'école
- Mardi 17 juin 2025 à 21 h à la Salle des fêtes de Louvigny : concert « l'âge d'or de St Germain des Prés » donné par la Fugue & Cie
- Jeudi 19 juin 2025 à partir de 17 h 30 à l'Ancienne ferme, autour de l'AMAP : Marché d'été de producteurs locaux
- Dimanche 22 juin 2025 à 9h : Convergence des Dérailleurs
- Mercredi 25 juin 2025 de 9 h à midi à la Mairie de Louvigny : atelier esquisse relatif à la ZAC avec Nexity
- Jeudi 26 juin 2025 à 18 h au siège de la communauté urbaine : conseil communautaire de Caen la mer
- Jeudi 26 juin 2025 à 19 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : Musique aux bords de l'Orne avec TIB'O (pop folk guitare looper)
- Samedi 28 juin 2025 à 10 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : dans le cadre du millénaire de la ville de Caen, départ des 5 km de Caen pour les nageurs entre Louvigny et Caen. Compétition organisée par Entente Nautique Caennaise.

- Samedi 28 juin 2025 à partir de 11 h au pôle élémentaire : kermesse de l'école de Louvigny
- Samedi 28 juin 2025 à 13 h 30 à la salle de sports Y Noah : brevet cycliste annuel de l'association Loupy Cyclo
- Lundi 30 juin 2025 à 18 h à la Mairie de Louvigny : Conseil municipal.
- Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 18 h à la Mairie de Louvigny : Conseil d'administration du CCAS
- Mercredi 2 juillet 2025 à 18 h à la Mairie de Louvigny : commission stratégie alimentaire locale
- Jeudi 3 juillet 2025 à 19 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : Musique aux bords de l'Orne avec le trio Marthouret/Robineau/Lasserre (jazz et swing en acoustique)
- Jeudi 5 juillet 2025 à 21 h à l'église de Louvigny : concert baroque organisé par l'association La fugue & Cie
- Mercredi 9 juillet 2025 à 14 h à la Lisière du Pré normand : Fenaison
- Jeudi 10 juillet 2025 à 18 h au siège de la communauté urbaine : conseil communautaire de Caen la mer
- Jeudi 10 juillet 2025 à 19 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : Musique aux bords de l'Orne avec Glove Box (rock et pop des années 90 et 2000)
- Lundi 14 juillet 2025 à 9 h : dépôt de gerbe au monument aux morts de la commune à l'occasion de la fête nationale
- Mercredi 16 juillet 2025 à 14 h : COPIL n° 1 avec Nexity pour la ZAC
- Jeudi 17 juillet 2025 à partir de 16 h 30 au monument des Canadiens de Louvigny puis de Bretteville sur Odon : commémorations pour le 81<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des 2 communes.
- Jeudi 17 juillet 2025 à 19 h sur les bords de l'Orne à Louvigny : Musique aux bords de l'Orne avec Gypsy Swing Echoes (jazz swing américain)
- Samedi 23 août 2025 en soirée au Théâtre de verdure de la Lisière du Pré Normand : Représentation du spectacle « Emma de Normandie » dans le cadre du Millénaire de la ville de Caen
- Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 à partir de 8 h ½ : rentrée scolaire
- Samedi 6 septembre 2025 en soirée sur les bords de l'Orne à Louvigny : Repas médiéval du Millénaire
- Samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025 : Fête de la Saint Côme
- Samedi 20 septembre 2025 à la cafétaria de la salle de sports Y Noah : Atelier Générale Marabille
- Lundi 22 septembre 2025 à 19 h à la Mairie de Louvigny : Conseil municipal
- Samedi 27 septembre 2025 à partir de 9h sur la place F. Mitterrand à Louvigny : Collecte DEEE et DEA

## COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Sans objet

### DELIBERATION N°14.383.25.18 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour mémoire, le Maire doit informer le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi,

- Conformément à l'article L. 2122-22, 4° :

Objet du marché	Titulaire du marché	Montant HT du marché
Mission paysagère – Aménagement partiel de la cour d'école	ZENOBIA	Tranche ferme : 1 400 € Tranche conditionnelle : 19 400 €
Conception-réalisation d'un complexe de glisse urbaine comprenant un pumptack, un bowl et un streetpark	Schneestern / EURL DSR BIKE N SNOW	Tranche ferme : 42 000 € Tranche conditionnelle : 546 500 €

Par conséquent,

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Prend acte de cette information.

**DELIBERATION N°14.383.25.19: DECISION MODIFICATIVE N°1**

Suite à la réception de l'état 1259, par les services de la Direction départementale des finances publiques, après le vote du budget primitif, et à la publication des sommes attribuées par la Préfecture du Calvados, il convient de faire les ajustements budgétaires suivants :

**Section de fonctionnement :**

**En dépenses de fonctionnement :**

- + 4 400 € en compte 60611 : Eau : des factures de 2024 ne nous sont parvenues qu'en 2025.
- 2 000 € en compte 611 : Prestations de services (renégociation du contrat photocopieurs)
- + 1 300 € en compte 613 : Locations : en application du nouveau contrat, les photocopieurs sont désormais en location,
- + 58 826 € en compte 615221 : Entretien et réparation des bâtiments
- + 2 800 € en compte 6156 : Contrats de maintenance
- + 10 215 € en compte 6161 : Assurances : il s'agit de l'assurance statutaire pour les arrêts maladie, basé en début d'année sur l'année N-2 et réajusté ensuite lorsqu'ils ont la déclaration des salaires titulaires et non titulaires de l'année précédente,
- + 1 405 € en compte Intermédiaires : il s'agit de frais de notaire supplémentaires,
- 26 000 € en compte 6218 Autres personnel extérieur: il s'agit d'un changement dans les remplacements des agents en maladie, qui sont remplacés par des CDD,
- + 26 000 € en compte 6413 : Personnel non titulaire : idem que précédemment,
- + 830 € en compte 6470 : autres charges : médecine du travail : la visite est facturée 250 € par agent.
- + 300 € en compte 65188 : Autres : une facture de diffusion des auteurs compositeurs
- + 800 € en compte 65313 : Cotisations de retraite
- + 1 500 € en compte 65748 : Autres subventions : subvention du Club de football de Louvigny

**En recettes de fonctionnement :**

- + 44 284 € en compte 73111 : Contributions directes : suite à l'état 1259 : augmentation des bases
- + 22 608 € en compte 74111 : Dotation globale de fonctionnement
- + 2 446 € en compte 741121 : Dotation de solidarité rurale,
- + 1 708 € en compte 741127 : Dotation nationale de péréquation,
- + 1 000 € en compte 74758 : Autres : il s'agit de la subvention pour le repas du Millénaire,
- + 8 330 € en compte 74833 : Etat compensation des taxes foncières.

**Récapitulatif des mouvements pour la trésorerie :****En FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	+ OU -	MONTANT
011	60611	EAU	+	4 400,00 €
011	611	CONTRATS PREST	- -	2 000,00 €
011	613	LOCATIONS	+	1 300,00 €
011	615221	ENTRETIEN DES BATIMENTS	+	58 826,00 €
011	6156	CONTRATS MAINTENANCE	+	2 800,00 €
011	6161	ASSURANCES	+	10 215,00 €
011	622	INTERMEDIAIRES	+	1 405,00 €
012	6218	AUTRES PERSONNEL EXT	- -	26 000,00 €
012	6413	PERSONNEL NON TITU	+	26 000,00 €
012	6470	AUTRES CHARGES	+	830,00 €
65	65188	AUTRES	+	300,00 €
65	65313	COTIS RETRAITE	+	800,00 €
65	65748	AUTRES SUBVENTIONS	+	1 500,00 €
TOTAL				80 376,00 €

RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	+ OU -	MONTANT
011	73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	+	44 284,00 €
011	74111	DGF	+	22 608,00 €
011	741121	DOT SOLIDARITE RURALE	+	2 446,00 €
011	741127	DOT NAT PEREQ	+	1 708,00 €
011	74758	AUTRES GROUP	+	1 000,00 €

011	74833	ETAT COMPENSATION TAXES FONCIERES	+	8 330,00 €
TOTAL				80 376,00 €

Ainsi,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve la décision budgétaire modificative n°1 telle que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Vote	18			

**Intervention(s) :**

Patrick Ledoux indique que la hausse des tarifs du marché d'assurances statutaires est élevée et que la dénonciation, le cas échéant, doit être faite avant le 31 août 2025.

Anne-Marie Lamy s'interroge sur cette date et la suite qui peut être donnée à cette dénonciation.

Pascal Jouin questionne l'intérêt d'être en auto-assurance.

Patrick Ledoux précise qu'il s'agit en effet pour la commune soit de reprendre une autre compagnie d'assurance, soit de devenir son propre assureur. Le remplacement d'un agent absent est alors pris en charge par le budget de la commune.

Philippe Capoën demande quels sont les chiffres sur plusieurs années et l'intérêt d'être en auto-assurance.

Patrick Ledoux répond que c'est très variable d'une année à l'autre.

Anne-Marie Lamy suggère de voir ce qui est pratiqué dans d'autres communes, avec d'autres compagnies d'assurance ou avec une couverture moindre.

Patrick Ledoux rappelle que le centre de gestion peut proposer ce genre de service.

Gaëlle Enfrein témoigne que la commune de Mondeville a recours au contrat du Centre de gestion depuis cette année. Il y avait une date butoir pour se manifester auprès du Centre de gestion. Si Louvigny ne fait pas partie de cette cohorte, il est possible d'essayer d'être en auto-assurance pendant un ou deux ans et puis de passer par le Centre de gestion.

Patrick Ledoux observe qu'il faut bien regarder le bilan financier.

## DELIBERATION N°14.383.25.20 : SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB DE LOUVIGNY

En complément des aides en nature qui sont apportées aux associations du territoire (prêts de salle, mise à disposition de supports de communication, etc.), le Conseil municipal soutient le tissu associatif loupiacien ou partenaire de la commune par l'attribution d'une subvention.

Ce soutien a fait l'objet d'une délibération globale du 17 mars 2025.

Depuis, le Football club de Louvigny, qui avait annoncé sa mise en sommeil à l'issue de la saison 2024-2025, a présenté une demande de subvention pour accompagner la poursuite de son activité pour une saison supplémentaire.

Cette demande de subvention s'élève à 1 500 euros.

Ainsi,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve le versement d'une subvention de 1 500 euros au Football Club de Louvigny ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Vote	18			

### *Intervention(s) :*

Philippe Capoën et Patrick Ledoux rappellent que le club de football demandait les années précédentes une subvention de 2200 euros.

Anne-Marie Lamy s'interroge sur la vente de la traceuse, à la suite de difficultés rencontrées dans la préparation du vide-greniers. Elle aurait été vendue par le club alors qu'elle appartenait à la commune.

Patrick Ledoux indique s'être renseigné à ce sujet et explique qu'après échange avec le Président du club, Aurélien Viel, il est confirmé que la traceuse a été vendue au club de Mouen pour 200 euros. Le président avait pris soin de contacter la ville au préalable et il n'a pas été trouvé trace, dans les comptes, du paiement de la facture d'achat de la traceuse. Cette traceuse avait presque dix ans et ne fonctionnait plus très bien.

Philippe Capoën confirme qu'elle était en très mauvaise état.

Anne-Marie Lamy indique qu'elle porte le pouvoir de Marianne Pinchart-Lainé, qui souhaitait que cette question soit posée. Elle s'inquiète de savoir comment va procéder le club sans traceuse.

Philippe Capoën explique que la traceuse était utilisée lorsque les adultes jouaient sur le grand terrain. Aujourd'hui, ce sont principalement des jeunes qui jouent sur de petits terrains délimités par des plots,

rendant l'outil inutile. Il précise que si la machine avait été conservée uniquement pour tracer lors d'événements ponctuels, comme le vide-greniers, elle n'aurait pas fonctionné correctement, la peinture ayant tendance à sécher et à boucher le système en l'absence d'utilisation régulière.

Alain Tranchido observe que pour le vide grenier, il est possible d'acheter la petite roulette avec les bombes de peintures adaptées.

Patrick Ledoux estime que, pour une journée, la ville pourrait se faire prêter une traceuse, par Bretteville notamment, dans le cadre de la mutualisation des équipements.

Jocelyn Parot s'interroge sur l'activité du club et notamment sur les catégories qui sont relancées, et voudrait connaître leurs objectifs.

Philippe Capoën confirme qu'il existe une équipe U11 et une équipe U7. Il précise qu'il est encore difficile de savoir quelles catégories seront présentes la saison prochaine. Plus d'informations seront disponibles en septembre, notamment à l'occasion du forum des associations, qui devrait permettre au club d'attirer de nouveaux jeunes joueurs...

Viviane Clairel demande quelle a été leur motivation pour continuer une année supplémentaire.

Philippe Capoën indique que le club a souhaité poursuivre encore une année, en partie parce qu'une coopération progressive avec Bretteville-sur-Odon se met en place. Certains enfants rejoignent déjà cette commune, mais le club local souhaitait sans doute prolonger son activité une saison de plus avant une éventuelle transition complète. Il est précisé qu'environ 20 à 25 enfants sont nécessaires pour maintenir l'activité du club.

Patrick Ledoux et Philippe Capoën confirment que le club de Bretteville sur Odon offre aussi des perspectives que Louvigny ne pourra jamais proposer : beaucoup d'encadrants, trois terrains de foot, ce n'est pas du tout la même dimension.

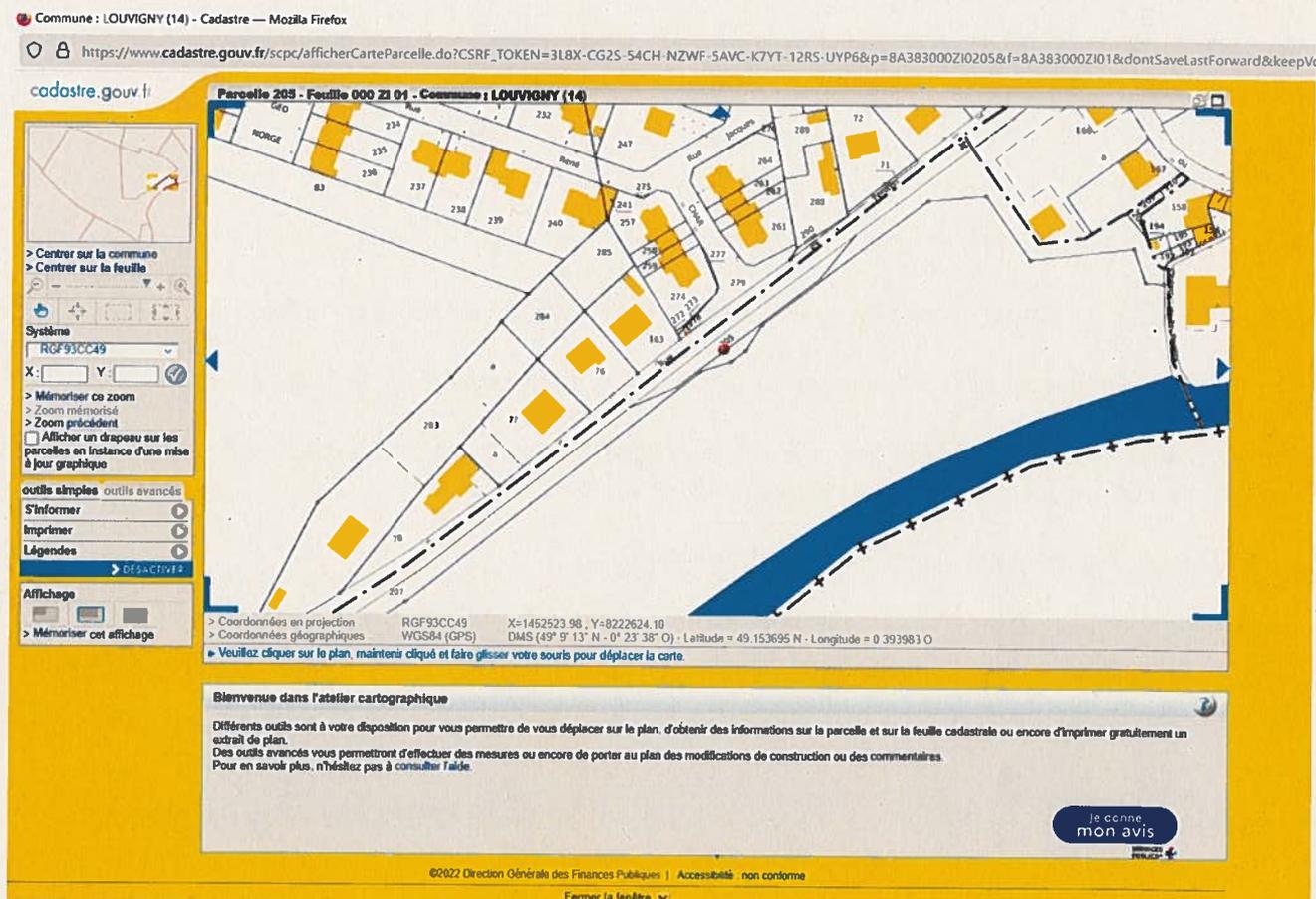
Jocelyn Parot demande si des discussions entre Bretteville sur Odon et Louvigny sont en cours sur cette question et sur la forme que l'entente entre les deux communes pourrait prendre.

Philippe Capoën répond que les discussions vont être relancées à la rentrée.

Patrick Ledoux confirme que des échanges ont lieu avec les deux maires de Bretteville sur Odon et Eterville dans un cadre plus large, sur l'ensemble des équipements à mutualiser.

## DELIBERATION N°14.383.25.21 : DONATION DE LA PARCELLE ZI 205

Par courrier en date du 10 mars 2006, le Président en exercice de la SAS SAFAUR, propriétaire, a fait don à la commune de Louvigny de la parcelle cadastrée ZI 205, sise rue de Feniton à Louvigny, d'une contenance de 0ha, 03a et 78ca.



Cette donation a été confirmée récemment par la société SAS KAUFMAN ET BROAD REGION NORMANDIE, qui a repris depuis l'actif de la SAS SAFAUR en 2015 et en est aujourd'hui propriétaire, et doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal approuvant l'acquisition à titre gratuit.

Cette parcelle s'intègre dans le linéaire de la voie verte de Feniton. Elle a vocation à être incorporée au domaine privé communal, ouvert après travaux à la circulation publique.

Ainsi,

Vu le courrier de donation de la parcelle ZI 205 par la société SAS SAFAUR, confirmé par la société SAS KAUFMAN ET BROAD REGION NORMANDIE,  
Considérant que cette donation permet à la commune de maîtriser le foncier de la voie verte de Feniton et de l'intégrer au domaine privé communal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve l'acquisition gratuite de la parcelle n°ZI 205 auprès de la SAS KAUFMAN ET BROAD REGION NORMANDIE,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Vote	18			

**Intervention(s) :**

Pascal Jouin précise que la parcelle fait 378 m<sup>2</sup>.

Frédéric Clouet demande si la haie est située sur la voie publique ou sur la parcelle.

Pascal Jouin répond qu'elle est sur la parcelle, mais il n'y a pas beaucoup de haies sur cette parcelle.

Patrick Ledoux confirme que c'est une petite parcelle, elle fait moins de 400 m<sup>2</sup> et elle est dans l'alignement de ce qui est prévu au niveau de la voie verte.

Anne-Marie Lamy demande quel en est le propriétaire.

Pascal Jouin répond qu'elle appartenait à la SAFAUR, et désormais à Kaufman et Broad. Il ajoute qu'un courrier original datant de mars 2006 a été retrouvé dans les archives, signé de M. Ruffin, président de la SAFAUR, qui faisait don à la commune.

**DELIBERATION N°14.383.25.22 : SERVICES PERISCOLAIRES : DECLARATION EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

La commune met en œuvre une politique volontariste en direction des enfants et des jeunes habitants de Louvigny, complémentaire à la mission assurée par l'Education Nationale, qui se traduit notamment par son Projet Educatif Local (PEL) 2021-2025.

Celui-ci porte une attention particulière à l'égalité des chances, et favorise à cet égard l'accueil de tous les enfants et les jeunes dans les services périscolaires.

Dans chacun des deux sites de l'école de Louvigny, les services périscolaires mis en place dans la commune sont les suivants :

- Accueil du matin
- Pause méridienne, incluant la restauration scolaire
- Accueil du soir.

Les services périscolaires s'adressent aux enfants scolarisés au pôle Hubert Reeves et au pôle Pauline Kergomard. Ils s'adressent également aux enfants de la classe inclusive gérée par l'IME du Prieuré de Bayeux et accueillie, dans le cadre d'une convention, dans les locaux mis à disposition par la ville.

Il y a plusieurs mois, une réflexion a été engagée en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement Normandie sur la déclaration de ces temps périscolaires en accueil collectif de mineurs auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) du Calvados, de la CAF du Calvados et de la PMI du Conseil départemental du Calvados.

Cette déclaration poursuit plusieurs objectifs :

- Qualifier les temps périscolaires de la ville de Louvigny, qui seront désormais organisés sous la responsabilité de la Ligue de l'Enseignement Normandie et soumis aux dispositions applicables aux Accueils collectifs de mineurs, régis notamment par le Code de l'Action sociale et des familles,
- Fédérer les équipes de la ville et de la Ligue de l'Enseignement Normandie autour d'un projet pédagogique clair et transparent, pour un service commun de qualité, conforme aux orientations politiques du PEL de la commune,
- Consolider les recettes de la collectivité, puisque les services périscolaires peuvent bénéficier d'un accompagnement financier de la CAF du Calvados.

Cette démarche a été conduite à travers des temps d'échanges et de concertation entre élus. Elle a donné lieu à différents ateliers de co-construction avec les équipes de la ville et de la Ligue, qui sont chaque jour aux côtés des enfants.

Parmi les obligations des accueils collectifs de mineurs figure l'élaboration d'un projet pédagogique. Ce document décrit notamment la nature des activités proposées, la répartition des temps respectifs d'activité et de repos, les modalités de participation des enfants et des jeunes, ainsi que les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Le projet pédagogique des services périscolaires de Louvigny, préparé avec la Ligue de l'Enseignement Normandie et joint en annexe à la présente délibération, est une déclinaison du projet éducatif local pour les services périscolaires. Conforme aux orientations politiques déjà fixées, il s'articule autour des besoins des enfants sur ces trois temps décisifs de leur journée :

- Avant l'école
- Le midi
- Après l'école

Ainsi,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R. 227-23 à R.227-26,  
Vu le projet de « Projet pédagogique périscolaire de Louvigny » joint à la présente délibération,

Considérant que la déclaration des services périscolaires de Louvigny en accueil collectifs de mineurs a vocation à conforter la qualité du service public rendu tout en permettant la recherche de nouvelles recettes,

Considérant que la Ligue de l'Enseignement Normandie, par son expertise de la gestion des accueils collectifs de mineurs, dispose des compétences et qualifications nécessaires pour accompagner cette déclaration et porter la responsabilité des services périscolaires de la ville,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **approuve la déclaration des services périscolaires en accueil collectif de mineurs, sous la responsabilité de la Ligue de l'Enseignement Normandie ;**
- **approuve le projet de « Projet pédagogique périscolaire de Louvigny » pour l'année 2025/2026 joint à la présente délibération ;**
- **autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la bonne application de la présente délibération.**

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Vote	18			

**Intervention(s) :**

Anne-Marie Lamy demande si la ville a une idée des subventions à recevoir de la CAF. Elle suppose qu'il existe des contraintes à prendre en compte, notamment concernant le nombre d'enfants et les obligations déclaratives liées à l'activité du centre.

Catherine Guillemant, qui exprime sa satisfaction de voir ce projet aboutir après 18 mois de travail, indique qu'elles ont été estimées, en essayant de comparer des communes à peu près de taille à peu près équivalente, à 12 000 euros. Il convient toutefois, comme le confirme Jean-Marc Cambier, de donner les chiffres précis pour connaître les montants de subvention de la CAF.

Jean-Marc Cambier ajoute que le partenariat avec la Ligue de l'enseignement pour ces temps périscolaires porte aussi bien sur l'aspect pédagogique que sur les aspects d'organisation, de suivi, etc.

**DELIBERATION N°14.383.25.23 : SERVICES PERISCOLAIRES : TARIFICATION 2025-2026**

La commune de Louvigny, conformément à ses engagements en faveur de l'égalité des chances et du droit à l'alimentation, a mis en place une tarification des services périscolaires modulée en fonction des Quotients Familiaux (QF), par délibération n° 14.383.21.43 du 26 juillet 2021, modifiée par l'ajout d'une 6<sup>ème</sup> tranche, instaurant la gratuité pour les familles dont la situation financière est la plus précaire (QF inférieur à 150) par délibération n° 14.383.22.23 du 13 juin 2022.

La commune a également mis en place le dispositif « Cantine à 1€ » par délibération n°14.383.24.02 du 12 février 2024 permettant aux enfants des familles loupiaciennes les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum, dans le double objectif de proposer une baisse des tarifs pour les familles dont le QF est inférieur ou égal à 1000 € tout en confortant les recettes de la commune, puisque ce dispositif est accompagné financièrement par l'Etat. Il est proposé d'étendre le dispositif à l'ensemble des enfants fréquentant la pause méridienne dont le QF est inférieur ou égal à 1000 €.

Une majoration de 10 % pour les familles habitant hors-commune est appliquée, à l'exception des familles bénéficiant du dispositif « Cantine à 1 € » et des familles de la classe inclusive. Il est précisé que cette majoration ne s'applique pas aux familles quittant la commune en cours d'année scolaire. A l'inverse, une famille s'installant en cours d'année scolaire à Louvigny se voit supprimer la majoration de 10 % sur présentation d'un justificatif de domicile. Il est également précisé que cette majoration ne s'applique pas aux enfants de la classe inclusive dont les parents ne sont pas domiciliés à Louvigny.

Pour les enfants en garde alternée, chacun des parents se voit appliquer le tarif correspondant à sa situation (QF, domicile).

Compte-tenu de l'augmentation de 3% de tarifs votée par le comité syndical du SIGRSO, qui prépare et livre les repas pour la restauration scolaire, il est proposé cette année de contenir les dépenses des familles et de limiter la hausse des tarifs de la pause méridienne incluant un repas à 2%.

Pour les services d'accueil du matin et du soir, ainsi que pour la pause méridienne quand les parents confectionnent le repas des enfants pour raison médicale, une augmentation des tarifs de 1% est proposée, de manière à prendre en compte la hausse générale du coût de revient (inflation, charges de personnel, etc.) sans alourdir le budget des familles.

Ainsi, les tarifs proposés pour l'année scolaire 2025-2026 sont les suivants :

### TARIFICATION DE LA PAUSE MERIDIENNE

QF	Habitants de Louvigny			Habitants hors-commune		
	Pause méridienne élémentaire	Pause méridienne maternelle	Repas confectionné par le parent pour raison médicale	Pause méridienne élémentaire	Pause méridienne maternelle	Repas confectionné par le parent pour raison médicale
QF 0 à 150	0	0	0	0	0	0
QF 151 à 350	1 €	1 €	0	1 €	1 €	0
QF 351 à 620			1 €	1 €	1 €	1 €
QF 621 à 1000			1 €	1 €	1 €	1 €
QF 1001 à 1200	3,59 €	3,41 €	1,15 €	3,95 €	3,74 €	1,26 €
QF 1201 et +	4,48 €	4,34 €	1,15 €	4,93 €	4,76 €	1,26 €

### TARIFICATION DES SERVICES D'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

QF	Habitants de Louvigny			Habitants hors-commune		
	Vacation	Petit forfait mensuel	Grand forfait mensuel	Vacation	Petit forfait mensuel	Grand forfait mensuel
QF 0 à 150	0	0	0	0	0	0
QF 151 à 350	0,62 €	14,72 €	22,07 €	0,69 €	16,19 €	24,27 €
QF 351 à 620	0,85 €	22,07 €	33,62 €	0,93 €	24,27 €	36,99 €
QF 621 à 900	1,15 €	33,62 €	50,04 €	1,26 €	36,99 €	55,48 €
QF 901 à 1200	1,47 €	39,64 €	58,84 €	1,63 €	43,60 €	64,73 €
QF 1201 et +	1,61 €	44,67 €	67,78 €	1,77 €	49,14 €	74,56 €

### TARIFICATION DES SERVICES AUX ENFANTS DE LA CLASSE INCLUSIVE

Le service de la pause méridienne est facturé à l'IME du Prieuré de Bayeux dans les conditions suivantes :

Classe inclusive	Pause méridienne élémentaire	Pause méridienne maternelle
	4,48 €	4,34

Les services d'accueil du matin et du soir sont facturés aux parents dans les conditions suivantes :

Vacation	Habitants de Louvigny	Habitants hors-commune
	1,61 €	1,77 €

Dispositions communes :

- Le prix d'un repas « adulte » est fixé à 6,12 €.

- Le repas est majoré de 1 € lorsqu'il est commandé « hors-délai ».
- Les services périscolaires se terminant à 18h30, une pénalité de 5 € par retard sera appliquée pour tout retard non-justifié après 18h30.

Ainsi,

Vu la délibération n° 14.383.21.43 du 26 juillet 2021 relative à la tarification des services périscolaires,  
 Vu délibération n° 14.383.22.23 du 13 juin 2022 relative à la tarification des services périscolaires,  
 Vu la délibération n°14.383.24.02 du 12 février 2024 portant autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention triennale avec l'Etat pour la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires et le soutien au respect des engagements Egalim,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **approuve la tarification des services périscolaires 2025-2026 telle que détaillée dans la présente délibération ;**
- **autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la bonne application de la présente délibération.**

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
<b>Vote</b>	<b>18</b>			

**Intervention(s) :**

Jocelyn Parot fait une présentation détaillée des tarifs, en particulier des tarifs de la restauration et de la manière dont ils ont évolué ces dernières années, dont ils ont été fixés pour cette année, et de leur cohérence par rapport aux tarifs pratiqués nationalement. Il a évoqué également les objectifs de qualité de la Loi EGalim et les tendances à la hausse des produits bios et locaux.

Jocelyn Parot indique qu'il ressort des dépenses et des recettes de la restauration scolaire, un excédent budgétaire sur le poste de la restauration. Cela n'indique pas que la commune fait du profit mais laisse une marge pour couvrir les frais de personnel. Patrick Ledoux ajoute que la mise en place d'une comptabilité analytique permettra d'obtenir un chiffrage précis sur les différents postes de dépenses. Ces données sont également nécessaires pour la Ligue de l'enseignement. Philippe Capoën précise qu'il réclame cela depuis plusieurs années.

Patrick Ledoux indique que les tarifs de la pause méridienne subiront une augmentation de 2% alors que les tarifs du SIGRSO vont augmenter de 3%. Le budget général prendra en charge l'augmentation d'un point.

Jocelyn Parot explique que l'absence de Sophie Raous ne permet pas de mettre en lumière cette augmentation de 3%. Jocelyn Parot rappelle leur volonté avec Sophie Raous, tous deux membres du SIGRSO, de donner une explication aux membres du Conseil municipal sur l'abstention de Louvigny lors du vote des tarifs du SIGRSO. Il évoque notamment la difficulté, parfois, à disposer de l'ensemble des éléments pour comprendre les hausses de tarifs proposées.

Jocelyn Parot rappelle qu'il présente des chiffres provisoires puisqu'il est sur une année incomplète. Et demande un amendement pour que toutes les familles, même hors commune, bénéficient du dispositif « cantine à 1€ ».

Patrick Ledoux indique que le dispositif Ma cantine à 1€ doit durer jusqu'en 2027.

Les élus échangent sur le nombre de familles et d'enfants bénéficiant de ce dispositif, soit 42 familles et une soixantaine d'enfants. Il est rappelé que le dispositif Ma cantine à 1€ n'était pas mis en place pour les enfants hors commune. Cette situation est corrigée, Patrick Ledoux estimant qu'il n'y a pas de raison de priver ces familles hors commune du repas à 1€. Il met en avant l'importance pour les enfants de bénéficier d'un repas complet sur le temps du midi.

Jean-Marc Cambier explique lui aussi comment les tarifs des services périscolaires ont été envisagés. Il détaille le coût des services périscolaires, avec une augmentation des charges salariales.

Anne-Marie Lamy demande s'il est possible de chiffrer le tarif pour un enfant venant d'une famille avec un QF très élevé qui utiliserait tous les services périscolaires. Jean-Marc Cambier répond qu'il prendrait, dans ce cas-là, le forfait à presque 75 euros mensuel par enfant. Anne-Marie Lamy conclut donc que c'est le maximum qu'on puisse demander, sans compter les repas.

Pascal Jouin observe que les écarts entre les coefficients multiplicateurs des vacances et les forfaits ne sont pas les mêmes pour chaque tranche.

Catherine Guillement, qui rappelle que les forfaits sont intéressants globalement, indique que c'est lié à l'histoire de la construction des tarifs. En principe, un coefficient de +10% s'applique avec un tarif arrondi. En revanche l'augmentation n'est pas proportionnelle entre les vacances et le petit forfait.

Patrick Ledoux propose que cela soit revu lors de la refonte globale des tarifs à venir, avec une étude plus précise de tous les indicateurs pour ne pas léser les familles, en collaboration avec le CCAS.

Frédéric Clouet observe que les familles au QF inférieur à 1200 n'utilisent pas les services périscolaires, contrairement à la cantine à 1€. Les services périscolaires semblent plus utilisés par les parents avec un QF beaucoup plus important.

Patrick Ledoux résume qu'il y a une augmentation de 2% sur les repas et de 1% sur les services périscolaires.

**DELIBERATION N°14.383.25.24 : SERVICES PERISCOLAIRES : REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026**

Les services périscolaires de la ville organisés sous la responsabilité de la Ligue de l'Enseignement Normandie font l'objet d'un règlement intérieur.

Ce règlement concerne les services périscolaires dans leur ensemble, avec un double objectif :

- Mieux informer les familles des conditions et modalités d'accueil et de tarification de ces services, en explicitant notamment le contenu de ces temps, leurs modalités d'organisation concrètes, de l'inscription à l'accueil de l'enfant, jusqu'à la tarification et paiement du service ;
- Définir le cadre général des droits et obligations réciproques entre la ville et les familles utilisatrices, et les engager à le connaître et le respecter.

Il sera communiqué et mis à disposition des familles.

La fréquentation des services périscolaires vaut acceptation dudit règlement.

Le projet de règlement intérieur est joint en annexe à la présente délibération. Il prendra effet à la rentrée scolaire 2025.

Ainsi,

Vu le projet de règlement intérieur des services périscolaires 2025-2026,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet de règlement intérieur des services périscolaires pour l'année 2025/2026 joint à la présente délibération ;**
- **autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la bonne application de la présente délibération.**

	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Vote	18			

**Intervention(s) :**

Frédéric Clouet présente les points modifiés du règlement intérieur : l'accueil des enfants de la classe inclusive, les responsabilités dans le cadre de la déclaration en accueil collectif de mineurs, etc. Le but de ce règlement est de définir le cadre général des droits et obligations des usagers du service et de mieux informer les familles.

Catherine Guillemant rappelle que le plus difficile est de s'assurer que les parents le lisent. Jean-Marc Cambier confirme ce point de vue.

L'ordre du jour est épuisé à 20h21.

## QUESTIONS DIVERSES

### Comité de pilotage Les P'tits loups de l'Odon :

Frédéric Clouet a assisté à ce comité de pilotage et fait un point sur les assistantes maternelles de Louvigny et en particulier sur leur âge. Onze d'entre elles ont plus de 55 ans sur les 16 installées sur la commune. Il y a au total avec les communes voisines (Éterville et Bretteville sur Odon), 40 assistantes maternelles.

Il présente les sorties faites ou programmées par « Les P'tits loups de l'Odon » en commun avec les 3 communes ; trois événements ont eu lieu à Louvigny.

Patrick Ledoux se réjouit que les espaces et équipements publics de la commune profitent au RPE.

### Formation des élus :

Jocelyn Parot s'interroge sur les formations proposées aux élus et en particulier sur le fait qu'elles n'ont quelques fois pas lieu faute de participants suffisants. Il demande à ses collègues s'ils ont eu la même expérience. La difficulté de créer son compte d'identité numérique est évoquée. Anne-Marie Lamy indique avoir suivi plusieurs formations, sans annulation.

### Visite de sécurité de l'EHPAD :

Alain Tranchido fait un point sur la visite de sécurité du 16 juillet à l'EHPAD, à laquelle il ne pourra assister car il est déjà à la mairie pour la ZAC. L'organisation de cette journée sera revue au bureau Municipal du 23 juin.

### Ateliers ZAC :

Jocelyn Parot indique qu'il ne sera pas présent aux ateliers ZAC, compte tenu des plages horaires retenues, et demande s'il peut se faire représenter. Patrick Ledoux propose pour les prochaines fois de faire un « DOODLE » pour que tout le monde soit présent, même en visio.

Viviane Clairel explique que tous les élus ne sont pas conviés car il y a des aspects très techniques. La majorité des élus souhaitent pourtant suivre le projet dans sa globalité. En revanche, aux vues des absences ces dernières séances, un groupe s'est déjà formé pour les prochaines réunions, Anne Marie Lamy regrette que le groupe formé soit toujours celui des anciens et qu'il y est peu d'implications des autres personnes.

Patrick Ledoux propose la mise en place de suppléants et de recontacter Nexity pour changer les horaires.

### Cambriolages au Planître

Sylvain Tranquart indique qu'un riverain du Planître a rencontré plusieurs incidents : cambriolages, vols de voiture. Il a fait toutes les démarches auprès de sa compagnie d'assurance, de la Police, etc. mais n'a pas remonté l'information à la mairie.

Patrick Ledoux a rencontré ces habitants : il faut apporter de la modération, car ils reconnaissent eux-mêmes qu'ils ne sont pas toujours très vigilants. Il y a quelques précautions à prendre pour sécuriser ses biens.

Le maire fait part de sa rencontre avec la Major Hervé, qui remplace le Major De Schutter, la semaine passée. La commune est la plus paisible des quinze communes du secteur de la Police nationale de Carpiquet, même s'il y a aussi des méfaits à Louvigny.

Sylvain Tranquart demande s'il y a des possibilités d'actions de la part des forces de police. Les élus évoquent des vols sur la commune, concernant des biens privés ou publics (grillages, outils, clôtures). Patrick Ledoux redit qu'il y a des précautions à prendre et que s'il y a bien des incivilités sur la commune, comme partout, il faut rester calmes. Anne-Marie Lamy évoque à son tour la stratégie commerciale des entreprises de sécurité qui partagent les événements sur la commune pour instaurer un climat de peur. Pour conclure sur le sujet, Patrick Ledoux propose sensibiliser la population aux bons gestes (fermer sa porte, sa voiture).

### PAROLE AU PUBLIC

Gérard Plessis, présent dans le public, regrette que les membres du Conseil municipal ne parlent pas assez fort pendant la séance. Il observe que le public est peu nombreux.

Patrick Ledoux lui répond qu'en effet, il y a rarement plus d'une à trois personnes présentes dans le public.

La séance est levée à 20h36.

Le Maire,

Patrick Ledoux



La Secrétaire de séance,

Anne-Françoise Assimingue